

La saga du tombeau de Jacques Dartois et de Marie-Jeanne Malherbe

Il existe à Liège et à Seraing une rue Dartois. Le nom ainsi préservé de l'oubli est celui d'un artiste doublé d'un philanthrope, Jacques de son prénom¹⁹.

Né à Liège en 1754, il y est mort en 1848. Il a donc dépassé l'âge de 94 ans, record peu banal à pareille époque, bien évidemment. Fils d'un orfèvre de premier plan qui a été son premier maître, il a parachevé sa formation à Paris dans l'atelier du célèbre Robert Auguste. Il a dévié vers l'art de la ciselure et donné la préférence au cuivre, devenant ainsi un dinandier tout à fait hors du commun. Il a connu des temps difficiles pendant la tourmente révolutionnaire. Il est devenu riche à la mort de son père, survenue en 1804. Il s'est dès lors consacré à la gestion de sa fortune, ne se remettant à l'établi que pour son plaisir.

Il avait dans son patrimoine une vaste propriété sise à Lise, sur les hauteurs de Seraing. Lorsqu'il a perdu son épouse Marie-Jeanne Malherbe, en 1830, il a fait ériger en ces lieux un tombeau de grande allure, inspiré de l'Antiquité, pour elle et pour lui-même. Une haute stèle de pierre a été dressée au sommet d'une butte entourée de chênes plantés en cercle.

Dartois a légué le domaine, avec le plus clair de ses biens, aux Hospices civils de Liège. Ils l'ont cédé en 1907 à la S. A. d'Ougrée-Marihaye. L'acte de vente lui donnait l'obligation d'assurer le parfait entretien du monument funéraire et de ses abords, de l'entourer d'une grille protectrice et de lui ménager un accès facile²⁰.

C'est avant cette vente, on va voir pourquoi je m'en suis persuadé, que le tombeau éveille l'intérêt de Renaud Strivay.

¹⁹ Pierre COLMAN, avec le concours de Soo Yang GEUZAIN, *Jacques Dartois, orfèvre et ciseleur liégeois (1754-1848)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 117, 2013, p. 193-261.

²⁰ Archives du C.P.A.S. de Liège, dossier n° 1.842.073.511.4. L'accueil que j'ai reçu rue du Plope fut sous le signe d'une parfaite obligeance.

Selon le témoignage de cet enseignant et poète du cru dont le nom est porté par une des rues de la ville, preuve de notoriété, « des mousses le tapissent », l'inscription est « devenue presque illisible » et les chênes sont pour la plupart « vilipendés ». Désireux d'apporter « une humble pierre à l'Histoire spéciale de Seraing », il donne au journal *La Meuse* un assez long entrefilet qui est publié dans le numéro du 2 avril 1912²¹.

Charles J. Comhaire lui fait écho quelques jours plus tard²². Dans l'ignorance des sages précautions prises en 1907, le « père fondateur » du *Vieux-Liège* s'avoue inquiet. Il craint que la société acquéreuse ait besoin du terrain qui porte le tombeau. Il la prie de le déplacer avec le plus grand soin si cela devient nécessaire. Par ailleurs, il fait savoir qu'il a découvert sur le chantier d'un fournisseur de monuments funéraires, au thier de Robermont, une stèle qui le laisse perplexe : c'est la sœur de la partie principale du tombeau formé de trois éléments superposés qu'il a examiné à Lise, mais ses proportions sont moins amples (180 x 57 x 48 cm) et ses inscriptions sont quelque peu différentes. Il prend soin de donner les deux versions. Il n'a pu obtenir aucun renseignement sur « ce duplicita », sans doute un « laissé pour compte à la suite de quelque erreur dans la graphie du nom 'Malherbe' etc » selon lui. Mais non : « Malherbe » n'est aucunement erroné ; « etc » laisse le lecteur sur sa faim.

Près de trente ans plus tard, un article d'une toute autre ampleur est publié dans la *Chronique archéologique du pays de Liège* par Jean Puraye²³, en complément

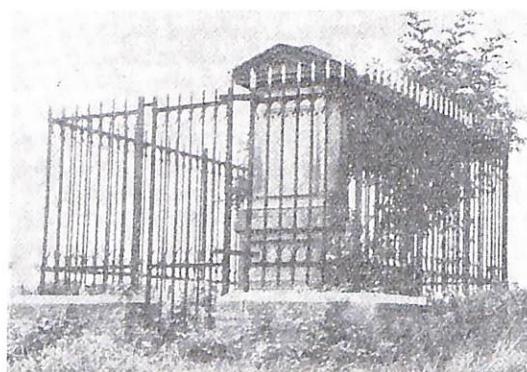
²¹ La "tombe d'Artois", dans *La Meuse* du 2 avril, p. 3, col. 3. Il met "D'Artois" ou "Dartois" sans rime ni raison; il écrit "grillage" et non "grille", par distraction peut-être. Il dénombre neuf chênes. Puraye en comptera autant, Comhaire un de moins.

²² Ch. J. C., *Seraing*, dans *La Meuse* du 6 avril, p. 3, col. 1 et 2. Une amusante coquille transforme les chênes en chaînes, et les dernières lignes ont été malmenées à la composition. Strivay n'y a pas réagi, que je sache, et c'est regrettable.

²³ J. PURAYE, *La tombe de Jacques Dartois*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 32, 1941, p. 11-16.



de celui qu'il donne à la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, premier travail substantiel sur Dartois²⁴. L'auteur a obtenu que le monument soit nettoyé, la grille repeinte et les inscriptions dorées, il prend soin de le souligner. Il en livre une image grisâtre (voir ci-dessous). Il reproduit les deux inscriptions.



Il a pu lire la principale sur le panneau central :

ICI REPOSENT
MARIE JEANNE MALERBE
EPOUSE DE JACQUES DAROIS
DECEDEEE LE 20 DECEMBRE 1830
AGEE DE 87 ANS 7 MOIS
ET
JACQUES DAROIS
ARTISTE SON EPOUX
DECEDE LE 12 AOUT 1848
AGE DE 91 ANS

Sur le soubassement, il a lu :

A JACQUES DAROIS
IL FUT LE BIENFAITEUR DES HOSPICES
CIVILS
DE LIEGE AUXQUEL IL LEGUA LA
MAJEUR PARTIE DE SA FORTUNE

On lit aujourd'hui AUXQUELS et MAJEURE avec la bonne orthographe.

Puraye met (*sic*) après MAJEUR, mais pas après AUXQUEL. Comprenez qui pourra.

Dartois avait laissé à ses héritiers le soin de parachever l'inscription principale en ajoutant la date de son propre décès, cela va sans dire. Ce sont les Hospices civils qui l'ont pris. Il s'est commis une erreur patente qui a échappé à chacun des trois auteurs, mais pas à Joseph Brassinne²⁵ : c'est à 94 ans que Dartois a quitté ce monde, et non à 91. Quant à l'inscription subalterne, commémorative plutôt que funéraire, elle est de même le fait des Hospices.

Les textes donnés par Comhaire sont les mêmes l'un et l'autre, à ceci près qu'il larde le premier de guillemets non justifiés et coupe le second n'importe comment. Celui qu'il a relevé sur l'épave énigmatique est par contre significativement différent. Il a lu en tête « Ci gît » et non « Ici reposent », « Madame » devant le nom, « épouse à » et non « épouse de » et « qui » au lieu de « il » devant « fut » ; mais surtout « Xbre » et non pas décembre. Voilà une variante qui fleure bon le dix-huitième siècle et ne saurait être le fruit de la distraction.

Comhaire a le souci de « citer textuellement », encore qu'il respecte imparfaitement sa propre injonction. Elle sonne comme un reproche implicite adressé à Strivay.

Déchiffrant vaille que vaille une inscription mal lisible, ce dernier est suspect de l'avoir quelque peu modernisée. Mais quand il lit, pour sa part, « auxquels » et « majeure » correctement orthographiés, et surtout « Malherbe » avec h, il inspire confiance. Selon toute apparence, il avait relevé les deux inscriptions bien des années avant de les publier en 1912. La partie initiale de la première avait été dictée par Dartois en 1830 dans l'esprit du temps lointain de son mariage, célébré le 26 juin 1790. L'épave n'est en aucune manière un laissé pour compte ; c'est la partie essentielle du monument primitif.

²⁴ J. PURAYE, *Jacques Dartois, orfèvre liégeois*, dans *RBA*, t. 11, 1941, p. 157-178.

Le tombeau que Comhaire puis Puraye ont pu voir en place était, lui, une copie exécutée en 1907 au plus tôt par décision de la S. A. d'Ougrée-Marihaye, outrepassant les injonctions du contrat devant la dégradation de l'original. Pas une copie exacte, puisque la largeur est portée à 1m, tandis que la hauteur totale atteint 2m50. L'artisan chargé du remplacement a légitimement mis ICI REPOSENT en lieu et place de « ci gît », a modernisé « Xbre », devenu obsolète, et « épouse à », devenu incorrect, a privé la défunte de son titre, vaguement nobiliaire avant la Révolution, mais aussi de l'une des lettres de son nom. Il ignorait candidement les scrupules de l'épigraphiste. Il devait être absent ou décédé lorsque Comhaire a par bonheur remarqué, stockée en bordure de son chantier, la stèle mise au rebut.

Le domaine entre dans le patrimoine de la Ville de Seraing, le 10 décembre 1979. Le Conseil communal entend créer là un vaste complexe sportif. Après avoir recherché en vain des descendants éventuels et obtenu l'approbation du C.P.A.S., il prend la décision, le 16 novembre 1981, de transférer le tombeau au cimetière de la Bergerie, non loin de là²⁶. La concession sans caveau allouée porte le n° T 1312. Elle se trouve dans la partie postérieure, présentement fort à l'abandon, dans l'attente de la restauration promise par un écrit. Le transfert est partiel. Plus trace de la partie principale. Le haut et le bas sont seuls conservés. Ils sont superposés à la diable, de guingois. L'entretien du tombeau incombe aux autorités communales de par leur propre décision. Sa reconstitution s'impose. Sans doute pas dans l'état premier, y compris l'anneau de chênes, ce serait trop demander, mais dans toute la mesure du raisonnable, y compris le tertre. L'emplacement est tout trouvé : le centre de la zone où il gît.

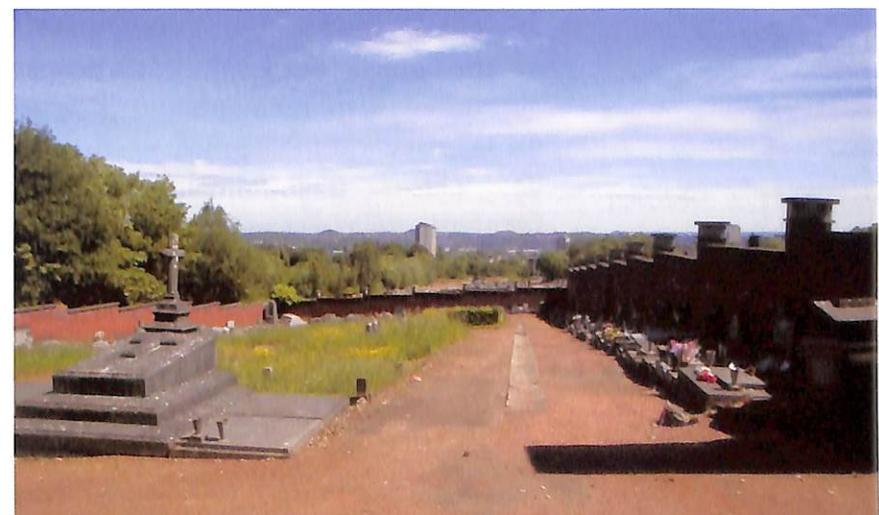
Et les perspectives sont depuis peu pleinement favorables. Le 19 février dernier, le collège communal a arrêté la liste

des sépultures d'importance historique locale, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009, portant exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (articles 41 et 42). La tombe figure dans cette liste²⁷.



Ce qui reste du tombeau, dans le fond du cimetière de la Bergerie.

La parcelle du cimetière où se trouve la tombe de Jacques Dartois, que l'on aperçoit à l'avant plan droit de la photo.



C'est le département des travaux qui exécutera la décision avec les moyens qui seront mis à sa disposition. Le délai reste à fixer.

La saga va s'achever sous les applaudissements, il est permis d'y compter.

Pierre COLMAN



²⁶ Courriels reçus les 17 et 18 octobre 2013 de M. André Lekeu, chef de division administrative de la Ville de Seraing.

²⁷ Courriel reçu de M. André Lekeu le 8.4.2014.